

Objet : Consultation relative à la prestation de service social à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
 CCP N° 24MA41035

Monsieur le Directeur

PJ :

Affaire suivie par :
 Valérie WEINBERG
marches@eau-rhin-meuse.fr
 03.87.34.47.00

A Rozérieulles,

Par mail via la PLACE

Madame, Monsieur le Directeur,

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse lance une consultation relative à la prestation de service social à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur la base de l'article R2122-8 du Code de la commande publique du 5 décembre 2018.

Le CCP et son annexe, le BPU, ainsi que la simulation financière sont téléchargeables sur notre plateforme PLACE.

Dans le cas où vous seriez intéressé par cette prestation, je vous invite à nous faire parvenir votre meilleure proposition constituée par les pièces suivantes :

1) en vue du jugement des candidatures

Soit candidature standard	Soit candidature DUME
<p>⊗ Une lettre de candidature (formulaire DC1 http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat?language=fr ou équivalent sur papier libre, dûment renseigné et précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si le candidat se présente seul ou en groupement. - le cas échéant, le mandataire du groupement et l'identité des cotraitants (verso du formulaire). <p>En cas de cotraitance et/ou de sous-traitance, le candidat précisera la répartition des prestations entre cotraitant(s) et/ou sous-traitant(s).</p> <p>⊗ la déclaration du candidat, (formulaire DC2 http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat?language=fr ou équivalent sur papier libre) dont toutes les rubriques seront dûment renseignées.</p>	<p>⊗ le Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.</p> <p>Dans le cas de co-traitance, vous pouvez déposer un DUME en pièce libre (au format XML° disponible aux adresses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le « service DUME » mis à disposition par l'Etat : https://dume.chorus-pro.gouv.fr ✓ Le service mis à disposition par la Commission européenne : https://ec.europa.eu/tools/espd

ATTENTION, en cas de réponse via le DUME (format XML obligatoire), l'ensemble de la réponse doit être totalement dématérialisée. Les documents demandés ci-après doivent donc être déposés en pièces libres, sous l'onglet pièces de la réponse / dossier d'offre sur PLACE au moment du dépôt du pli.

Pour tous les candidats, merci de fournir également :

- Profils des personnels qui seront chargés de l'exécution des prestations : préciser de manière explicite la formation initiale, les diplômes obtenus, le domaine de compétence et l'expérience professionnelle de la ou des personnes,
- Références de réalisations de prestations similaires au cours des trois dernières années.

2) en vue du jugement des offres :

- Une note technique précisant :
 - ✓ l'organisation de la mise en place et la compréhension des enjeux de la prestation
 - ✓ la méthodologie mise en œuvre, notamment en terme de transmission des informations utiles à la continuité du service
- Un projet de sommaire de rapport d'activité annuel
- Le CCP accompagné du bordereau de prix unitaires et de la simulation dûment complétés.

Votre offre devra parvenir à l'Agence de l'Eau avant le **vendredi 24 janvier 2025 à 14H00.**

Les offres sont à déposer sous forme dématérialisée par voie électronique via la plate-forme de gestion des marchés publics de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse accessible à l'adresse :

- <http://www.eau-rhin-meuse.fr> , rubrique « marchés publics »
- ou <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune signature électronique n'est requise à ce stade.

Les offres sont réputées valables 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le Représentant du Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats. Si besoin, ceux-ci seront informés par écrit des modalités de la négociation.

Pour les candidats retenus, le jugement des offres (montant TTC de la simulation) et la négociation seront effectués sur la base des critères suivants :

➤ **Valeur technique notée sur 100 points au regard de :**

- ✓ L'organisation mise en place et la compréhension des enjeux de la prestation, notées sur 40 points
- ✓ La méthodologie mise en œuvre, notamment en termes de transmission des informations utiles à la continuité du service, notée sur 40 points
- ✓ Un projet de sommaire de rapport d'activité annuel, noté sur 20 points

L'appréciation de la valeur technique conduit à une notation des offres régulières sur 100.

Après notation individuelle de chaque offre, si aucune d'entre elle n'obtient la note maximale de 100/100, la meilleure offre technique se verra automatiquement attribuée la note maximale de 100/100. Les notes suivantes seront elles aussi revalorisées, selon une règle de 3, par référence à la meilleure note.

➤ **Prix des prestations (noté sur 100 points)**

Ces critères sont pondérés comme suit :

- valeur technique : 60 %
- prix des prestations : 40 %.

La formule retenue pour attribuer une note au montant de l'offre financière (montant TTC) de chaque concurrent est la suivante :

offre la moins disante

Note de l'offre étudiée =
$$\frac{\text{offre étudiée}}{\text{offre la moins disante}} \times 100$$

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle qui obtient le résultat le plus élevé à l'addition suivante : note de l'offre financière pondérée + note de la valeur technique pondérée.

En présence de deux candidats qui obtiendraient une note de valeur technique identique, l'offre la moins disante sera retenue, sans application de la formule.

Le Représentant du Pouvoir adjudicateur négociera avec les candidats sélectionnés. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'admettre à la négociation les candidats ayant remis des offres irrégulières, et/ou inacceptables, pour régularisation, si ces offres peuvent être notées.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Dès 5000 euros HT, le candidat retenu aura à produire une copie des certificats fiscaux (de l'année n-1) et sociaux datant de moins de six mois.

Si le candidat retenu emploie des salariés étrangers, en application des articles D. 8254-2 à D8254-5 du code du travail, il devra fournir la liste de ces salariés. Cette liste mentionnera, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité et le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation du travail. Dans le cas où il ne serait pas concerné, il lui appartiendra de nous le préciser.

Afin de simplifier et de sécuriser les démarches administratives du titulaire, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse met gracieusement à sa disposition une plate-forme en ligne : www.e-attestations.com, qui lui permettra de déposer l'ensemble des documents administratifs précités. Pour ce faire, le moment venu, le titulaire se verra adresser une clé d'identification pour accéder à cette plate-forme, y déposer les documents nécessaires et suivre leurs mises à jour. **L'Agence de l'eau n'acceptera donc pas d'autres modes de transmission des pièces précitées.**

Par ailleurs, dans le cadre de ses engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), l'Agence de l'eau Rhin-Meuse souhaite affiner l'évaluation RSE de ses tiers. Cette démarche est automatiquement réalisée, postérieurement à l'attribution du marché, via la plate-forme E-Attestations. Aussi, le titulaire pressenti sera également invité à compléter le questionnaire de maturité de sa démarche RSE accessible en ligne sur la plateforme.

Le titulaire pressenti devra également envoyer à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, **avant notification, un CCP dûment signé par la personne habilitée à représenter la société.**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques, vous voudrez adresser vos questions à l'Agence au plus tard 8 jours avant la date de remise des plis à marches@eau-rhin-meuse.fr ou directement via la plate-forme de gestion des marchés publics de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (PLACE) accessible à l'adresse : <http://www.eau-rhin-meuse.fr>, rubrique « marchés publics » ou <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Toutes les réponses seront apportées par écrit, au plus tard 4 jours avant la date fixée pour la réception des offres, et publiées sur la plate-forme précitée à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr> ou <http://www.eau-rhin-meuse.fr>, rubrique marchés publics.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général,